

du Saint-Laurent de l'Université Laval, l'École Supérieure des Pêcheries, la Commission du Saumon de Québec et la Station expérimentale des Pêcheries de Gaspé.

La Station biologique poursuit des recherches sur le homard, le hareng, la morue et l'éperlan. L'École Supérieure donne un cours de quatre ans conduisant au degré de bachelier en science des pêcheries, et un cours de six semaines aux jeunes pêcheurs sur la navigation, la pêche, la préparation du poisson pour le marché, l'organisation et l'administration des sociétés coopératives.

Les recherches hydrologiques du Saint-Laurent et la délimitation de nouveaux lieux de pêche se continuent en 1943 ainsi que des expérimentations sur l'utilité de la drague sur le fond rocailleux du fleuve. La Commission du Saumon se consacre à l'étude de la biologie de ce poisson, particulièrement en ce qui concerne l'hypothèse du retour à la rivière natale qui veut que le saumon de l'Atlantique, comme celui du Pacifique, revienne invariablement à sa rivière natale pour frayer.

Pêcheries intérieures.—Le Ministère de la Chasse et des Pêcheries exerce sa juridiction sur les eaux intérieures et sur celles du fleuve Saint-Laurent, à l'ouest de Tadoussac, dans le comté du Saguenay, et de Baie-des-Sables, dans le comté de Matane. La protection de la pêche et de la chasse est confiée à 140 gardes-pêche et gardes-chasse employés à temps entier.

Les résidants doivent se procurer une licence pour la pêche sportive, et les recettes sont consacrées à l'amélioration des conditions de pêche. Des licences commerciales sont aussi accordées aux non-résidants, aux touristes et aux clubs de pêche.

Quatre frayères sont maintenues à des points stratégiques dans la province. Ces établissements ont distribué 2,600,000 alevins, saumoneaux et jeunes poissons durant l'année financière 1943, les espèces propagées étant la truite mouchetée, le saumon de l'Atlantique et la truite grise.

Le Ministère administre quatre parcs ou réserves qui procurent une excellente pêche. Les parcs de Gaspé et des Laurentides sont déjà renommés pour leur pêche à la truite. La réserve de la route nationale Mont-Laurier-Senneterre est de développement plus récent. Située dans le haut des terres, elle favorise au plus haut point les excursions en canot, à la poursuite du doré, du brochet et de la truite grise ou mouchetée. La quatrième réserve, et la plus nouvelle, est celle de la grande rivière Cascapédia, de Gaspé, où le Ministère, à l'expiration des droits de pêche, a livré la rivière au public pour la pêche et fourni les campements nécessaires, canots et guides, de sorte qu'une excursion de pêche au saumon ou à la truite de mer peut s'accomplir en cinq jours, de la source de la rivière à New Richmond, à peu de frais.

Le Ministère coopère avec les sportifs par l'intermédiaire de son Comité conjoint, formé de hauts fonctionnaires du Ministère et des directeurs des associations de pêche et de chasse les plus importantes. Le Comité étudie le problème du maintien de conditions satisfaisantes de pêche et de chasse et autres questions soulevées par les changements continuels des conditions de la vie moderne et leurs réactions sur la vie sauvagine de la province.

Un bureau biologique a été institué pour l'étude du problème de la pollution, de l'efficacité des échelles à poisson, des méthodes propres à augmenter les possibilités productives des eaux de pêche, et des parasites de la truite.

Ontario.—Sur la recommandation du Ministère de la Chasse et des Pêcheries, le gouvernement fédéral formule les règlements régissant la pêche dans la province. L'Ontario est autorisé à mettre ces règlements en vigueur et à recueillir le prix des